



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 15 juin 2021, à 14 h 30, en vidéoconférence à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin.

**ÉTAIENT aussi présents par le biais d'une vidéoconférence :** Monsieur le Conseiller Jean Tourangeau, madame la conseillère Pauline Lafrenière, messieurs les Conseillers Claude Bergeron et Benjamin Campin, madame la Conseillère Joëlle Gauthier, et monsieur le Conseiller Michel B. Gauthier.

**ÉTAIENT également présentes :** Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Quesnel, directrice adjointe du service des Finances par intérim.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

#### INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

**NOTE 1 :** En vertu du décret numéro 735-2021, du gouvernement du Québec, en date du 26 mai 2021, toute séance publique d'un organisme municipal se trouvant dans une région en zone orange ou en zone rouge, doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Tel qu'indiqué dans le plan de déconfinement présenté, par le premier ministre du Québec François Legault, le 18 mai 2021, il était prévu que plusieurs régions passent en zone jaune le 14 juin 2021, et ce, sous réserve de l'évolution de la situation pandémique. Toutefois, comme ce changement est entré en vigueur la veille de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2021, la Municipalité de Val-des-Monts a tenu cette séance comme si la région était en zone orange, sans la présence du public.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin répond à la question transmise, par courriel, à l'adresse : [administration@val-des-monts.net](mailto:administration@val-des-monts.net), le 15 juin 2021, concernant la date de réception ainsi que la date de publication sur notre site Internet du rapport financier 2020, et ce, étant donné que la séance ordinaire du Conseil municipal a été tenue à huis clos, se référer à la note 1 du procès-verbal.

**NOTE 2 :** Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, procède à la lecture du rapport annuel :

Chères Montvalaises,  
Chers Montvalois,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Val-des-Monts au 31 décembre 2020, ainsi que ceux du rapport de l'auditeur indépendant, et ce, tel que requis par l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Habituellement, les états financiers de la Municipalité sont adoptés au mois d'avril, mais cette année, avec la situation de la pandémie de la COVID-19, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a appliqué une tolérance administrative reportant exceptionnellement la date limite pour le dépôt des rapports financiers des organismes municipaux. Le rapport de l'auditeur indépendant a donc été transmis au bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale le 8 juin 2021 et sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, d'aujourd'hui, soit le 15 juin 2021.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Selon le rapport de l'auditeur indépendant, Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés (sencl), « à l'exception du fait que la Municipalité n'a pas comptabilisé, aux 31 décembre 2020 et 2019 à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations devant être financée ou non par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Val-des-Monts au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ». Les prévisions budgétaires 2020 équilibrées prévoyaient des revenus totaux s'élevant à 25 053 790 \$ et nous avons terminé l'année avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 4 186 899 \$.

Je traiterai également, dans ce rapport, des faits saillants et réalisations de l'année 2020 des différents services municipaux ainsi que des principaux projets de l'année en cours.

Je me dois de souligner que ces réalisations ont été rendues possibles grâce à une vision commune des membres du conseil municipal, au leadership et à la rigueur de la Direction générale qui assure une gestion exemplaire de l'administration municipale, ainsi qu'à l'implication et au dévouement des gestionnaires municipaux et au professionnalisme de l'ensemble du personnel à œuvrer avec une grande fierté au service de la population montvaloise. Je remercie également les citoyennes et citoyens pour leur participation à faire de Val-des-Monts un lieu unique à l'image de son environnement et de sa communauté.

Le Maire,

Jacques Laurin

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

C'est avec une grande fierté que je vous présente, dans cet exercice annuel de reddition de compte à la population montvaloise, le portrait financier et administratif de votre Municipalité au 31 décembre 2020, qui illustre les faits saillants des activités courantes des différents services municipaux ainsi que des réalisations qui ont été accomplies, malgré le contexte particulier dans lequel la Municipalité a dû œuvrer en 2020 avec la pandémie de la COVID-19 et les nombreux ajustements qui ont dû être apportés à la réorganisation des opérations municipales en fonction de l'évolution de la situation et des mesures sanitaires à respecter.

Ce rapport met également en relief plusieurs actions réalisées ou planifiées pour l'année en cours, lesquelles soutiennent les orientations retenues dans le plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité, notamment en matière protection de l'environnement, d'amélioration des canaux de communication, ainsi que de soutien des arts et de la culture. Depuis l'entrée en vigueur du plan stratégique, 46 des actions ciblées sont en cours de réalisation et 8 ont été complétées, le tout sur un total de 65 actions.

Pour conclure, je remercie sincèrement l'ensemble des gestionnaires municipaux et les employés de leurs services sans qui toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles. Je tiens à souligner la créativité, la résilience, le dévouement et l'esprit d'équipe dont ils ont fait preuve pour traverser cette crise mondiale en tentant de limiter au maximum les impacts pour la communauté montvaloise et en lui offrant une programmation d'activités et d'événements complètement repensée pour s'assurer du respect des consignes sanitaires et même avoir l'occasion de se divertir à la maison dans les périodes plus difficiles de confinement.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Je tiens également à remercier les membres du conseil municipal pour leur ouverture, leur support et leur collaboration face à tous les enjeux rencontrés au cours de cette année ainsi que la population montvaloise pour s'être ajustée, avec nous, à un mode de vie bien différent de ce que nous connaissions. La Municipalité travaille activement au rattrapage des retards occasionnés par cette situation et tous les membres du personnel ont bien hâte de vous accueillir à nouveau en personne à l'hôtel de ville d'ici quelques semaines. Surveillez les communications qui seront diffusées prochainement à cet effet.

À très bientôt!

La Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale,

Patricia Fillet

### SERVICES ADMINISTRATIFS, SERVICE DU GREFFE ET SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

#### FAITS SAILLANTS

453	résolutions du Conseil municipal
18	règlements adoptés
179	demandes d'accès à l'information traitées
3 508	visiteurs reçus à l'Hôtel de ville (diminution due à la fermeture des bureaux – COVID-19)
202 694	appels téléphoniques entrants et sortants
4 622	abonnés à la page Facebook

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

1. Mise à jour de la Politique de reconnaissance envers les employés.
2. Réorganisation des opérations municipales pour s'ajuster aux mesures sanitaires évolutives dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

#### PRINCIPAUX PROJETS – 2021

1. Terminer les travaux de refonte du site Internet.
2. Mise à jour de la Politique de communication.
3. Mise à jour du programme de prévention en santé et sécurité au travail.
4. Mise à jour des directives, des procédures et des formulaires de l'ensemble des services municipaux.
5. Élection générale du 7 novembre 2021.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

	RÉMUNÉRATION (EXCLUANT LES CHARGES SOCIALES)	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRE	63 042 \$	17 044 \$
CONSEILLER 1	17 415 \$	8 707 \$
CONSEILLER 2	17 225 \$	8 612 \$
CONSEILLER 3	18 956 \$	9 478 \$
CONSEILLER 4	17 417 \$	8 708 \$
CONSEILLER 5	17 800 \$	8 900 \$
CONSEILLER 6	17 796 \$	8 898 \$

### SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### FAITS SAILLANTS

536	plaintes et requêtes reçues, pour une diminution de 35,9 % comparativement à 2019
16,62	kilomètres de fossés nettoyés
13,53	kilomètres de rechargement granulaire
273,87	kilomètres de chemins déneigés
170	numéros civiques installés
170	bacs de compostages livrés
32	biodigesteurs livrés
119	bacs de recyclage livrés
149	bacs de poubelles livrés

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

1. Pavage du chemin du Barrage – Total de 156 mètres – Le Service a reçu une subvention du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour les Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).
2. Réparation des glissières de sécurité à plus de 26 différents sites.
3. Stabilisation de talus et remplacement de ponceaux – Chemin Saint-Joseph.
4. Conversion de 317 luminaires avec des lumières LED.

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN RÉGIE INTERNE – 2020

1. Travaux de réfection temporaires sur les chemins Sauvé et Saint-Pierre Est ainsi que la montée Beauchamps.
2. Travaux d'enrochements sur le chemin du Fort.
3. Remplacement de ponceaux transversaux dans le secteur du chemin Marc-Antoine et de la rue du Belvédère.

#### PRINCIPAUX PROJETS – 2021

1. Pavage des accotements et création d'un dalot – Chemin du Rubis.
2. Travaux d'arpentage sur les chemins Sauvé et de Buckingham en vue de l'acquisition de parcelles de terrains et des travaux de réfection qui auront lieu en 2022.
3. Réfection du chemin Fogarty de 1,8 km, du chemin Napoléon-Marenger jusqu'au chemin Simard.
4. Plans et devis pour la réfection du glissement de terrain sur le chemin Champagne.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### SERVICE DES FINANCES ET DE LA TAXATION

#### FAITS SAILLANTS

10 902	comptes de taxes annuels
23 421	reçus d'encaissements
6 302	factures traitées
2 134	chèques émis

#### RAPPORT FINANCIER 2020 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

La Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 4 186 899 \$ ainsi qu'un excédent accumulé totalisant 38 339 679 \$ qui est réparti comme suit :

Excédent de fonctionnement non affecté (ou libre)	3 468 829 \$
Excédent de fonctionnement affecté	3 463 418 \$
Fonds réservés (incluant le fonds de roulement)	517 632 \$
Financement des investissements en cours	(1 689 081 \$)
Investissement net dans les éléments à long terme	32 578 881 \$
<b>Total de l'excédent accumulé</b>	<b>38 339 679 \$</b>

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

Subventions reçues et confirmées :

Aide à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier	271 455 \$
Recyc-Québec – Compensation pour la collecte sélective	497 771 \$
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	79 847 \$
Subvention spéciale – Aide COVID-19	933 547 \$
Dotations spéciales fonctionnement – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	100 710 \$
Autres subventions (ministères : Culture et Communications, Sécurité publique, Affaires municipales et Habitation, Agence 911, etc.)	217 597 \$
<b>Total</b>	<b>2 100 927 \$</b>

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### FAITS SAILLANTS

11 496	prêts de livres
1 596	abonnés aux bibliothèques municipales
1 241	utilisations de la rampe de mise à l'eau du lac Saint-Pierre
3 379	utilisations de la rampe de mise à l'eau du lac McGregor
59	locations de canots et kayaks



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

1. Rénovation (peinture, réparations, remplacement de plinthes électriques, etc.) des 3 centres communautaires.
2. Début des travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel d'environ 1,8 km au parc Nakkertok.
3. Réaménagement des 3 bibliothèques municipales.
4. Remplacement des enseignes de bienvenue et installation de deux panneaux d'affichage numérique.
5. Élaboration d'une programmation d'activités créative et adaptée aux mesures sanitaires dû à la pandémie de la COVID-19, dont plusieurs en webdiffusion.

### PRINCIPAUX PROJETS – 2021

1. Terminer les travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel d'environ 1,8 km au parc Nakkertok.
2. Mise à jour de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art.
3. Rédaction d'une Politique culturelle.
4. Rénovations majeures pour la mise aux normes de l'édifice Curé A.-Allard.
5. Inauguration de 2 œuvres d'art public (parc écologique Pélissier et hôtel de ville).
6. Remplacement de 2 modules de jeux au parc Saint-Germain et 1 au parc J.-A. Perkins.

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

#### FAITS SAILLANTS

1 298	permis et certificats émis, toutes catégories confondues
100	permis émis pour des nouvelles constructions d'habitations
88	permis émis pour des agrandissements et des rénovations
165	permis émis pour des installations septiques
72	permis de lotissement
242	permis d'affaires
490	demandes de permis en ligne
165	plaintes et requêtes reçues en ligne
16	demandes de dérogations mineures
11	nouveaux avant-projets de lotissement
6 416	visites effectuées en lien avec le programme de mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues des installations septiques et des activités de compostage

### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

1. Entreprendre les travaux de refonte des règlements et du plan d'urbanisme, le tout en respect avec les orientations du Schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
2. Programme partenaire dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). La Municipalité de Val-des-Monts est l'une des cinq municipalités québécoises à avoir franchi les cinq étapes du programme pour la réduction de gaz à effet de serre (GES).
3. Installation de bornes électriques à l'Hôtel de ville et début de l'électrification de la flotte des véhicules municipaux.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### PRINCIPAUX PROJETS – 2021

1. Terminer la refonte des règlements et du plan d'urbanisme, le tout en respect avec les orientations du Schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
2. Projet TCiité qui vise à développer et tester une offre de services variés en transport collectif intelligent et écologique innovateur – Implantation d'un système d'autopartage.
3. Acquisition d'un véhicule électrique et préparation de l'achat d'une camionnette électrique.
4. Réalisation de diverses actions liées au Plan directeur de l'eau – Entreprendre un nouveau programme de suivi de la qualité de l'eau des lacs du territoire.
5. Mettre sur pied un programme de subvention pour la plantation de végétaux en milieu riverain.

### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

#### FAITS SAILLANTS

- 705 appels d'urgence, parmi lesquels :
- 21 incendies de bâtiments
  - 5 incendies de véhicules
  - 15 feux de forêt ou feux de broussaille
  - 92 feux à ciel ouvert
  - 74 alarmes d'incendie
  - 11 alarmes de monoxyde de carbone
  - 17 accidents avec décarcération
  - 76 accidents sans décarcération
  - 304 appels médicaux
- 1426 visites en lien avec le programme de prévention incluant 290 visites des adresses qui n'ont pas retourné l'accroche-porte complété en 2019

### PRINCIPALES RÉALISATIONS – 2020

1. Acquisition d'un véhicule amphibie (style Argo).
2. Acquisition d'une échelle aérienne usagée de 75 pieds.
3. Renouvellement de 35 appareils respiratoires qui étaient désuets et 70 cylindres d'air.
4. Achat de tablettes véhiculaires pour les camions.

### PRINCIPAUX PROJETS – 2021

1. Acquisition de deux véhicules autopompes 4 roues motrices, dont la livraison était prévue à l'automne 2020.
2. Construction de la Caserne no 1, dans le secteur Perkins.
3. Poursuivre le programme de prévention du service de Sécurité incendie, en effectuant des visites résidentielles.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Jacques Laurin, maire à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger le règlement d'emprunt portant le numéro 875-20 aux fins d'autoriser un emprunt au montant de 3 721 750 \$ afin de financer le seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023, et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 15 juin 2021.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale informe les citoyens que le projet de règlement vise à abroger le règlement d'emprunt portant le numéro 875-20 pour autoriser un emprunt au montant de 3 721 750 \$ afin de financer le seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), et ce, pour les années 2019 à 2023. Le montant dudit règlement d'emprunt devra être intégré au projet de règlement pour modifier le règlement d'emprunt 874-20 pour autoriser un emprunt au montant de 1 074 491 \$ afin de financer la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023, en attendant le versement de la contribution du gouvernement du Québec accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023.

---

Jacques Laurin  
Maire

### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Jacques Laurin, Maire à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour amender le règlement portant le numéro 874-20 pour autoriser un emprunt au montant de 1 074 491 \$ afin de financer la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023, en attendant le versement de la contribution du gouvernement du Québec accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023 – Augmenter l'emprunt d'un montant de 4 558 709 \$ et décréter une dépense au montant de 8 871 931 \$ aux fins d'effectuer des travaux de réfection sur les chemins Fogarty, Saint-Pierre et du Parc dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2019 à 2023 et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 15 juin 2021.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière et Directrice générale informe les citoyens que le projet de règlement a pour but d'effectuer des travaux de réfection tels que la reprise de la fondation, installation de ponceaux, pavage et reprofilage des fossés sur les chemins Fogarty, Saint-Pierre et du Parc, et ce, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

---

Jacques Laurin  
Maire





No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-175

### **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié, et ce, en modifiant le libellé de l'item suivant :

- ✓ Item A.2 : AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour amender le règlement portant le numéro 874-20 pour autoriser un emprunt au montant de 1 074 491 \$ afin de financer la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023, en attendant le versement de la contribution du gouvernement du Québec accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023 – Augmenter l'emprunt d'un montant de 4 558 709 \$ de décréter une dépense au montant de 8 871 931 \$ aux fins d'effectuer des travaux de réfection sur les chemins Fogarty, Saint-Pierre et du Parc dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2019 à 2023.

Et en ajoutant l'item suivant :

- ✓ Item 2.3 : Pour amender la résolution portant le numéro 20-12-417 – Pour établir le calendrier - Séances du Conseil municipal – Année 2021.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

21-06-176

### **POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, tenue par vidéoconférence.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-177

### **POUR MANDATER LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) - DEMANDE D'ARBITRAGE - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - DIFFÉREND ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-MONTS ET DE CANTLEY - TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE CHEMIN TOWNLINE - CHEMIN LIMITROPHE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 octobre 2020, la résolution portant le numéro 20-10-343, pour demander à la Commission municipale du Québec de tenir une médiation, avant l'arbitrage, pour résoudre le litige entre les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley pour la réalisation de travaux d'amélioration sur la montée Paiement et le chemin Townline;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley se sont entendues pour un règlement à l'amiable dans le dossier de la montée Paiement, et ce, le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley ont participé à des séances de médiation sous l'égide de la Commission municipale du Québec, mais non pu s'entendre sur les travaux d'amélioration du chemin Townline;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 11 mai 2021, la résolution portant le numéro 2021-MC-163, pour une demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec concernant le différend entre les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley pour les travaux d'amélioration sur la montée Paiement et le chemin Townline.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Mandate la firme d'avocats RPGL (SENCRL) aux fins de représenter la Municipalité de Val-des-Monts devant la Commission municipale du Québec suivant la demande d'arbitrage de la Municipalité de Cantley concernant les travaux d'amélioration du chemin Townline.
3. Autorise, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts tous les documents inhérents à ce dossier.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

21-06-178

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR ACCEPTER LE RAPPORT ANNUEL ET BILAN DES RÉALISATIONS 2020 DU COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Santé et Sécurité au Travail de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Comité, tenue le 13 mai 2021, la résolution portant le numéro CSST-21-05-015, aux fins d'accepter le rapport annuel et le bilan des réalisations 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 8 de la liste des fonctions du Comité Santé et Sécurité au Travail de la Loi sur la santé et sécurité du travail stipule ce qui suit :

*« de transmettre à la Commission les informations que celle-ci requiert et un rapport annuel d'activités conformément aux règlements ».*

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte le rapport annuel et le bilan des réalisations 2020 du Comité Santé et Sécurité au Travail de Val-des-Monts et autorise la transmission dudit rapport à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-179

### **POUR AMENDER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 20-12-417 - POUR ÉTABLIR LE CALENDRIER - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la résolution portant le numéro 20-12-417, aux fins d'établir le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale aura lieu le 7 novembre 2021 et que conformément aux dispositions de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec, au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le Conseil municipal ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention, il n'y aura pas de séances ordinaires du Conseil municipal les 19 octobre et 2 novembre 2021.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-179

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Amende la résolution portant le numéro 20-12-417 aux fins d'établir le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2021.
3. Établit, tel que requis par l'article 148 du Code municipal du Québec, les séances ordinaires de son Conseil municipal, pour les mois de juillet à décembre pour l'année 2021, comme suit :

Date	Heure
6 juillet 2021	20 h
3 août 2021	20 h
7 septembre 2021	20 h
21 septembre 2021	20 h
5 octobre 2021	20 h
19 octobre 2021	Aucune séance – Élection générale du 7 novembre 2021
2 novembre 2021	Aucune séance – Élection générale du 7 novembre 2021
16 novembre 2021	20 h
7 décembre 2021	20 h

4. Mentionne que les séances du Conseil municipal du 6 juillet 2021 au 7 décembre 2021 auront lieu à la salle du Conseil, sise au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts, à compter de 20 h, et ce, suivant les consignes sanitaires du gouvernement du Québec au fur et à mesure qu'elles seront reçues.
5. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-180

**POUR ACCEPTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES WSP-01 ET MANDATER LA FIRME WSP CANADA INC. POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES SELON LE RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (REAFIE) - AUTORISER LA FIRME WSP CANADA INC. À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET AUTORISER LA SIGNATURE DE DOCUMENTS EN SON NOM - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-PIERRE - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ), ANNÉES 2019 À 2023 - DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 22 750 \$ « TAXES EN SUS »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la résolution portant le numéro 20-12-424, pour accepter la firme WSP Canada inc. pour des services d'ingénieurs professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Saint-Pierre dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), années 2019 à 2023;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-180

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a modifié les exigences de son règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), le 31 décembre 2020, et que selon le niveau de risque environnemental, sous certaines conditions, les activités peuvent être admissibles à une déclaration de conformité ou exemptées d'une autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts souhaite réaliser la réfection du chemin Saint-Pierre à partir de la route du Carrefour (route 366) jusqu'à 3,6 kilomètres plus loin à l'est et qu'en vertu de l'article 348 du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), une demande d'autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) doit être déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant des travaux de réfection du chemin Saint-Pierre étant donné que ledit chemin est à moins de 60 mètres d'un littoral et qu'il le longe sur une distance de 300 mètres ou plus et que dans le cadre de cette demande, une étude écologique est nécessaire afin d'identifier l'ensemble des contraintes naturelles présentes sur la zone visée par le projet et pouvant être assujettie à la réglementation municipale, provinciale ou fédérale;

CONSIDÉRANT QUE pour le traitement du dossier auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) des signatures sont nécessaires et que la Municipalité de Val-des-Monts doit autoriser la firme WSP Canada inc. et son représentant à signer pour et au nom de ladite Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chemin Saint-Pierre sont éligibles à l'application de ces règlements puisque la portion visée par les travaux ainsi que les études requises selon la nouvelle réglementation ne font pas partie intégrante du contrat de la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur adjoint du service des Travaux publics recommande aux membres du conseil municipal de décréter les honoraires professionnels supplémentaires de la firme WSP Canada inc. et d'autoriser ladite firme et son représentant à signer les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la suite du dossier en vue de réaliser les travaux dans l'année subséquente.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, les honoraires professionnels supplémentaires WSP-01 et mandate la firme WSP Canada inc. ainsi que son représentant pour la préparation des études écologiques requises selon le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) dans le cadre des travaux de réfection du chemin Saint-Pierre et du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour les années 2019 à 2023.
3. Autoriser la firme WSP Canada inc. à titre de représentant officiel pour la Municipalité de Val-des-Monts et l'autorise à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, dans le cadre de la demande à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
4. Décrète une dépense au montant de 22 750 \$ « taxes en sus » pour les honoraires professionnels supplémentaires WSP-01 aux fins de produire les études nécessaires selon les exigences du REAFIE et autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-180

5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les sommes allouées dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour les années 2019 à 2023.
6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-181

### **POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - PROMESSE DE CESSION À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LES PROPRIÉTAIRES DU 1414, MONTÉE PAIEMENT - RÉFECTION DE LA MONTÉE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Cantley et de Val-des-Monts veulent procéder à la réfection de la montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est maître d'œuvre pour la réfection de la montée Paiement en vertu de l'entente intermunicipale entre les municipalités de Val-des-Monts et de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'une parcelle de terrain à acquérir sur la propriété située au 1414, montée Paiement à Val-des-Monts est nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités entendent procéder aux travaux au courant de la saison estivale 2021 et qu'elles ont besoin de l'autorisation des propriétaires pour faire les travaux avant que les procédures liées au cadastre soient complétées et que l'acte notarié de cession soit signé;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder aux travaux qui auront lieu à l'été 2021, la Municipalité de Val-des-Monts doit obtenir une promesse de cession signée par les propriétaires du 1414, montée Paiement à Val-des-Monts, et ce, pour céder la parcelle de terrain nécessaire au prix de l'évaluation effectuée.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur adjoint du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature d'une promesse de cession à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et les propriétaires du 1414, montée Paiement, et ce, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située au 1414, montée Paiement à Val-des-Monts, laquelle est nécessaire pour les travaux de réfection de la montée Paiement.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-181

3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-182

### **POUR ACCEPTER LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2020 - MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 - SURPLUS AU MONTANT DE 4 186 899 \$**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 176.1 et 966.2 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du Conseil municipal, déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe, lequel rapport de l'auditeur externe a été transmis au bureau de la Secrétaire-trésorière le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal Le Droit, le 5 juin 2021, sur le territoire de la Municipalité, sur le site Internet ainsi que la page Facebook de ladite Municipalité, à l'effet que le rapport financier serait déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE dû à la pandémie de la COVID-19, les activités de l'exercice financier 2020 ont été publiées sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité de Val-des-Monts afin que les citoyens puissent en prendre connaissance et faire parvenir leurs questions aux membres du conseil municipal pour la séance du 15 juin 2021.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances par intérim et l'approbation du bureau de la Direction générale, le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité de Val-des-Monts, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., sise au 3-4-255, rue de Martigny Ouest, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2G4, et ce, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lesquels démontrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 4 186 899 \$.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-183

### **POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION AU MONTANT DE 2 949 617,03 \$ - ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 1 187 778,50 \$ - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MAI 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 août 2019, la résolution portant le numéro 19-08-264, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 852-19, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 658-09 et ses annexes concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains fonctionnaires – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement portant le numéro 852-19 stipule qu'un rapport mensuel des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice adjointe du service des Finances par intérim, nous présente, dans un rapport, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 2 949 617,03 \$ et des engagements au montant de 1 187 778,50 \$, et ce, pour la période se terminant le 31 mai 2021.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Finances par intérim et l'approbation du bureau de la Direction générale, le rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 2 949 617,03 \$ et des engagements totalisant 1 187 778,50 \$ pour la période se terminant le 31 mai 2021, le tout, préparé par la Préposée aux Finances.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-184

### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 268 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JUIN 2021**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 268 000 \$, qui sera réalisé le 28 juin 2021, réparti comme suit :





No de résolution  
ou annotation

21-06-184

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS #	POUR UN MONTANT DE \$
<b>735-13</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 4 200 000 \$ et décréter une dépense au montant de 4 200 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux d'amélioration et de réfection sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.	842 000 \$
<b>768-15</b> : Pour autoriser un emprunt au montant de 931 633 \$ afin de financer la programmation en voirie locale en attendant le versement de la contribution du gouvernement du Québec accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).	191 600 \$
<b>718-12</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt d'amélioration locale au montant de 2 147 600 \$ et décréter une dépense au montant de 2 549 455 \$ pour la réfection des chemins du Rubis et du Saphir aux fins de procéder à leur municipalisation.	25 200 \$
<b>855-19</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 720 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 720 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'édifice Curé A.-Allard, sis au 1, chemin Saint-Joseph, ainsi que du bâtiment principal du parc Laflèche, sis au 255, route Principale.	734 000 \$
<b>857-19</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 523 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 523 000 \$ aux fins d'effectuer l'achat de deux camions autopompes, deux bateaux de sauvetage et une remorque pour véhicules tout-terrain motorisés.	1 394 200 \$
<b>868-20</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 3 300 000 \$ et décréter une dépense au montant de 3 300 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux d'amélioration et de réfection sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.	500 000 \$
<b>869-20</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 2 375 000 \$ et décréter une dépense au montant de 2 375 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la machinerie lourde de la Municipalité de Val-des-Monts.	1 268 000 \$
<b>870-20</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 067 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 067 000 \$ aux fins d'acquérir et remplacer une partie de la flotte véhiculaire de la Municipalité de Val-des-Monts.	615 000 \$
<b>877-20</b> : Pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 1 040 000 \$ et décréter une dépense au montant de 1 040 000 \$ aux fins d'acquérir les lots portant les numéros 5 873 820 (2110, route Principale) et 5 924 207 (41, route du Carrefour) au cadastre du Québec situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.	698 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 735-13, 768-15, 718-12, 855-19, 857-19, 868-20, 869-20, 870-20 et 877-20, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-184

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
  - a) Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juin 2021.
  - b) Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année.
  - c) Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
  - d) Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
  - e) CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
  - f) CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil municipal autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou son remplaçant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
  - g) CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins de Gatineau  
655, boulevard Saint-René Ouest  
Gatineau (Québec) J8T 8M4
  - h) Que les obligations soient signées par Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants. La Municipalité de Val-des-Monts, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
2. Accepte que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 735-13, 768-15, 718-12, 855-19, 857-19, 868-20, 869-20, 870-20 et 877-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 28 juin 2021, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-185

**POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE POUR EMPRUNT PAR OBLIGATIONS - FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PORTANT LES NUMÉROS 735-13 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 4 200 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX - 768-15 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 931 633 \$ - TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC, ANNÉES 2014-2018 - 718-12 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'AMÉLIORATION LOCALE AU MONTANT DE 2 147 600 \$ - CHEMINS DU RUBIS ET DU SAPHIR - 855-19 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 720 000 \$ - TRAVAUX - ÉDIFICE CURÉ A.-ALLARD ET LE BÂTIMENT PRINCIPAL DU PARC LAFLÈCHE - 857-19 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 523 000 \$ - ACHAT DE DEUX CAMIONS AUTOPOMPES, DEUX BATEAUX DE SAUVETAGE ET UNE REMORQUE POUR VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS - 868-20 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 3 300 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉFECTION SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX - 869-20 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 2 375 000 \$ - ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA MACHINERIE LOURDE - 870-20 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 067 000 \$ - ACQUISITION ET REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA FLOTTE VÉHICULAIRE - 877-20 - POUR AUTORISER UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 040 000 \$ - ACQUISITION DES LOTS PORTANT LES NUMÉROS 5 873 820 (2110, ROUTE PRINCIPALE) ET 5 924 207 (41, ROUTE DU CARREFOUR) AU CADASTRE DU QUÉBEC**

### SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	15 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 juin 2021
Montant :	6 268 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 735-13, 768-15, 718-12, 855-19, 857-19, 868-20, 869-20, 870-20 et 877-20, la Municipalité de Val-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datées du 28 juin 2021, au montant de 6 268 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;



No de résolution  
ou annotation

21-06-185

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

421 000 \$	0,50000 %	2022
428 000 \$	0,60000 %	2023
434 000 \$	0,80000 %	2024
441 000 \$	1,00000 %	2025
4 544 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,80800

Coût réel : 1,46542 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

421 000 \$	0,50000 %	2022
428 000 \$	0,65000 %	2023
434 000 \$	0,85000 %	2024
441 000 \$	1,10000 %	2025
4 544 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,80900

Coût réel : 1,47585 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

421 000 \$	0,50000 %	2022
428 000 \$	0,55000 %	2023
434 000 \$	0,80000 %	2024
441 000 \$	1,10000 %	2025
4 544 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,90718

Coût réel : 1,48853 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Accepte que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Accepte que l'émission d'obligations au montant de 6 268 000 \$ de la Municipalité de Val-des-Monts soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.
3. Demande à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
4. Accepte que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
5. Accepte que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-185

6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-186

**POUR AUTORISER LA PRÉSENTATION DU PROJET POUR LES AÎNÉS AUPRÈS D'ESPACE MUNI, EN PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ (PGPS) - NOMMER MADAME SOPHIE BERGERON, DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE À TITRE DE RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 15 janvier 2019, la résolution portant le numéro 19-01-010, aux fins d'adopter le Plan stratégique 2019-2023 de la Municipalité de Val-des-Monts et que ledit projet présenté répond à l'orientation d'améliorer la qualité de vie des citoyens en promouvant les saines habitudes de vie et en soutenant les arts, la culture et des activités de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2020, la résolution portant le numéro 20-07-212, aux fins d'accepter la prolongation du plan d'action – Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Val-des-Monts portant le numéro LCVC-17-10-501 – 2017-2022 et que celle-ci souligne l'importance de bonifier la programmation du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Municipalité de Val-des-Monts en fonction des besoins des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de suivis de la Politique familiale et des aînés ont adopté, lors d'une séance régulière dudit Comité, tenue le 29 septembre 2020, la résolution portant le numéro CPFA-20-09-006, aux fins d'effectuer une recommandation au Conseil municipal concernant les actions à prioriser pour l'année 2021 et qu'un des objectifs est d'évaluer l'offre de service pour les aînés du territoire afin de contrer l'isolement social et améliorer l'utilisation d'outils technologiques;

CONSIDÉRANT QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation de la Directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et l'approbation du bureau de la Direction générale, la présentation du projet pour les aînés auprès de l'Espace MUNI, en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS).



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-186

3. Nomme, madame Sophie Bergeron, directrice adjointe du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à titre de responsable auprès d'Espace MUNI et l'autorise à agir et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, pour tous les documents relatifs à la présentation du projet mentionné ci-dessus.
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-187

### **POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LES PROPRIÉTAIRES DU 61, ROUTE DU CARREFOUR - TRAVAUX DE REBOISEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts procèdera au reboisement d'une parcelle de terrain inutilisée au garage Déziel, sis au 93, route du Carrefour, et ce, dans le cadre d'une subvention reçue, au montant de 7 200 \$, avec l'organisme Arbre-Évolution;

CONSIDÉRANT QU'une parcelle de la propriété voisine sise au 61, route du Carrefour se situe en façade de la propriété municipale et qu'il nous apparaît essentiel de procéder également aux reboisements de cet espace afin d'améliorer l'aspect esthétique des lieux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'un protocole d'entente soit signé avec les propriétaires afin d'obtenir l'accord et l'engagement des propriétaires dans le cadre des travaux de reboisement.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et les propriétaires du 61, route du Carrefour à Val-des-Monts, et ce, aux fins de reboiser une parcelle de la propriété sise au 61, route du Carrefour, laquelle se situe en façade du garage Déziel, le tout afin d'améliorer l'aspect esthétique des lieux.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution et tous les documents pertinents.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

21-06-188

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

### **POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW - ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE - ÉCHELLE AÉRIENNE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Val-des-Monts et de Canton de Low désirent conclure une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique pour l'échelle aérienne lors de l'appel initial ou lors d'incendies de grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Canton de Low a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, la résolution portant le numéro 34-02-2021, aux fins d'autoriser sa Direction du service de Sécurité incendie à conclure une entente de fourniture mutuelle de service avec le service de Sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Monts pour l'échelle aérienne;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu, en avril 2021, entre les deux municipalités pour préparer un protocole d'entente relatif à l'établissement des modalités de réponse automatique pour l'échelle aérienne.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature d'un protocole d'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et la Municipalité de Canton de Low relatif à l'établissement des modalités de réponse automatique pour l'échelle aérienne.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-189

### **POUR ACCEPTER LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL - AVANTAGES ET BÉNÉFICES DU PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS PORTANT LE NUMÉRO DG-21-06-109 - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 20 novembre 2018, la résolution portant le numéro 18-11-451, aux fins d'accepter la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-189

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a mandaté le Comité des Ressources humaines et la firme RPGL Avocats (SENCRL), par bon de commande portant le numéro 12807, daté du 9 juin 2020, pour revoir les articles de ladite politique aux fins d'en actualiser certains aspects;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines a fait connaître ses recommandations aux membres du Conseil municipal, et ce, suivant ses travaux les 16 février, 1<sup>er</sup> mars et 4 mai 2021 aux fins d'actualiser ladite politique et d'autoriser le bureau de la Direction générale à procéder à la mise en application de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique a été présentée aux membres du Conseil municipal pour discussion et orientation, et ce, lors du Comité général, tenu le 26 mai 2021.

### IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte la Politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite politique et ses amendements.
4. Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, toutes les ententes particulières.
5. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
6. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités des budgets 2021 à 2025, selon la durée de la politique.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-190

### **POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT LE NUMÉRO E-2021-044 À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS (CSN) - ABOLITION, CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES - SERVICES DES FINANCES - NOMMER MESDAMES NELLY RÉGIMBALD À TITRE DE TECHNICIENNE AUX FINANCES - COMPTES PAYABLES ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - NATHALIE HÉBERT À TITRE DE TECHNICIENNE AUX FINANCES - COMPTES PAYABLES ET CONTRÔLES BANCAIRES ET NATHALIE GAUTHIER À TITRE DE TECHNICIENNE À LA TAXATION - COMPTES RECEVABLES AU SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023;





No de résolution  
ou annotation

21-06-190

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Finances a procédé, en collaboration avec la Directrice du service des Ressources humaines et la firme d'avocats RPGL (SENCRL), à l'élaboration d'une matrice RACI du service des Finances et qu'il a débuté l'implantation d'une restructuration dudit service au début de l'année 2021 par la modification de certaines directives et procédures et que la Secrétaire-trésorière et Directrice générale a entrepris, le 26 avril 2021, en collaboration avec la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe de compléter la restructuration du service des Finances, notamment par la révision de certaines descriptions des tâches au sein dudit service;

CONSIDÉRANT QUE la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe croient opportun de procéder à la signature d'un protocole d'entente aux fins d'abolir deux postes de Préposées aux Finances et un poste de Commis à la Taxation et de créer un poste de Technicienne aux Finances – Comptes payables et activités d'investissement, un poste de Technicienne aux Finances – Comptes payables et contrôles bancaires et un poste de Technicienne à la Taxation – Comptes recevables ainsi que la modification de la description des tâches du poste d'Agente à la Taxation et aux Finances.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation de la Directrice des services administratifs et Secrétaire-trésorière adjointe et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature du protocole d'entente portant le numéro E-2021-044 à intervenir entre la Municipalité Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), aux fins d'abolir deux postes de Préposées aux Finances et un poste de Commis à la Taxation et de créer un poste de Technicienne aux Finances – Comptes payables et activités d'investissement, un poste de Technicienne aux Finances – Comptes payables et contrôles bancaires et un poste de Technicienne à la Taxation – Comptes recevables ainsi que la modification de la description des tâches du poste d'Agente à la Taxation et aux Finances.
3. Nomme madame Nelly Régimbald à titre de Technicienne aux Finances – Comptes payables et activités d'investissement au service des Finances à compter du 21 juin 2021.
4. Nomme madame Nathalie Hébert à titre de Technicienne aux Finances – Comptes payables et contrôles bancaires au service des Finances à compter du 21 juin 2021.
5. Nomme madame Nathalie Gauthier à titre de Technicienne à la Taxation – Comptes recevables au service des Finances à compter du 21 juin 2021.
6. Autorise le bureau de la Direction générale à mettre en application toutes les clauses de l'entente portant le numéro E-2021-044.
7. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

21-06-191

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

**POUR AUTORISER LA SIGNATURE DES PROTOCOLES  
D'ENTENTE PORTANT LES NUMÉROS E-2021-045 ET  
E-2021-046 À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE  
VAL-DES-MONTS ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET  
TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS  
(CSN) - ABOLITION, CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES  
- SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME -  
NOMMER MONSIEUR CHARLES-HENRI PAQUETTE À TITRE DE  
PRÉPOSÉ AU PROGRAMME DE GESTION DES BOUES DES  
FOSSÉS SEPTIQUES - TECHNICIEN EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme a procédé à une actualisation des descriptions de tâches de madame Ariane Tassé et de monsieur Charles-Henri Paquettes au sein dudit service;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu avec le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) au cours des mois de mai et juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente portant les numéros E-2021-045 et E-2021-046 ont été présentés au Comité général du 25 mai 2021.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE BERGERON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENJAMIN CAMPIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Autorise, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation du bureau de la Direction générale, la signature des protocoles d'entente portant les numéros E-2021-045 et E-2021-046 à intervenir entre la Municipalité Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), aux fins d'abolir, modifier et créer les postes de Technicienne en urbanisme et Préposé au programme de gestion des boues des fossés septiques – Technicien en urbanisme ainsi que la modification des descriptions des tâches.
3. Accepte la modification de la description de tâches de madame Ariane Tassé à titre de Technicienne en urbanisme, classe V, à compter du 16 juin 2021.
4. Nomme monsieur Charles-Henri Paquette à titre de Préposé au programme de gestion des boues des fossés septiques – Technicien en urbanisme, classe V, à compter du 16 juin 2021, suivant son acceptation verbale, en mai 2021 à son Directeur, à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ainsi qu'à la Présidente du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
5. Autorise le bureau de la Direction générale à mettre en application toutes les clauses des ententes portant les numéros suivants :
  - a) E-2021-045, conditionnement à ce que le salarié signe à son retour de congé de maladie ladite entente.
  - b) E-2021-046, le tout conditionnel à la note du protocole d'entente portant le numéro E-2021-045 – Signature du salarié.



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-191

6. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-192

### **POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR BRIAN KILLEEN - POMPIER À TEMPS PARTIEL - CASERNE NO 1**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brian Killeen fait parvenir, un courriel, le 30 mai 2021, à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ainsi qu'à la Direction du service de Sécurité incendie, les informant de sa démission à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 1.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULINE LAFRENIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation du bureau de la Direction générale, la démission de monsieur Brian Killeen, à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 1, et ce, en date du 30 mai 2021.
3. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

21-06-193

### **POUR ENTÉRINER LE STATUT DE PERSONNE SALARIÉE PERMANENTE - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - MADAME MÉLANIE ST-AMOUR - JOURNALIER À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL - 8 MOIS PAR ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2017, la résolution portant le numéro 17-10-376, aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

21-06-193

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 4 août 2020, la résolution portant le numéro 20-08-255, aux fins de retenir les services de madame Mélanie St-Amour à titre de journalier à l'entretien au service des Travaux publics, poste permanent à temps partiel, 8 mois par année;

CONSIDÉRANT QUE la Secrétaire-trésorière et Directrice générale recommande d'accepter le statut de personne salariée permanente à madame Mélanie St-Amour à titre de journalier à l'entretien au service des Travaux publics, poste permanent à temps partiel, 8 mois par année.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE GAUTHIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil,

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accorde, sur l'approbation du bureau de la Direction générale, à madame Mélanie St-Amour, le statut de personne salariée permanente à titre de journalier à l'entretien au service des Travaux publics, poste permanent à temps partiel, 8 mois par année et reconnaît son ancienneté au 17 août 2020.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).
4. Autorise, par la présente, Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, et/ou la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Patricia Fillet, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

21-06-194

### **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL B. GAUTHIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN TOURANGEAU**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Patricia Fillet  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Jacques Laurin  
Maire